



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 16 octobre 2019, à 20h30

Présents : Christine ANTONSANTI, Pierre-Marie DESGROLARD, Pierre-Franck CHEMACK, Jean-François OLIVE, Marie-Thérèse LACOURT, Alexandre BELTRAMINI, Yves ALVAREZ, Marie-Thérèse WHEELER, Evann CALVETE (arrivée à 20h48), Jean-Marc DERY, Frédéric JOUBERT,

Absent excusé : Jean-Baptiste LAURENT (pouvoir à Marie-Thérèse WHEELER).

Absents : Jean-Louis GRANITI, Claude CARLE.

Madame Lahitia COSANDEY, Secrétaire de Mairie et du public assistent au Conseil. Monsieur Sébastien CHARRUYER, urbaniste est également présent.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-François OLIVE

Madame Christine ANTONSANTI, Maire, procède à la lecture de l'ordre du jour.

8-1-2019 Délibération : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Mme le Maire précise l'objectif principal de cette séance de conseil qui est de sortir le village de sa situation de tutelle de l'Etat et de se doter d'un document d'urbanisme pour retrouver la maîtrise de son urbanisation.

Elle rappelle que la population d'Azas est actuellement de 667 habitants alors qu'elle était de 764 habitants en 1831. Après l'exode rural, elle a atteint 254 habitants en 1975 et remonte progressivement, suivant l'évolution démographique de la région.

Pierre-Marie DESGROLARD fait un rappel des contraintes du SCOT en vigueur en termes de densité moyenne et de surface totale constructible.

M Charruyer reprend les résultats de l'enquête publique et fait la liste des modifications qui ont été apportées au projet et au document graphique à la suite de cette enquête, en particulier sur les espaces boisés classés, la protection de 14 arbres remarquables supplémentaires et la fermeture à l'urbanisme de la zone AU2 (maintenant dénommée AU0) afin d'assurer une plus grande maîtrise du rythme d'urbanisation. L'ouverture future de cette zone AU0 nécessitera une modification du PLU. Quelques modifications mineures ont été faites sur le règlement. Les emplacements réservés ont été mis à jour. Marie-Thérèse Lacourt demande à ce qu'il soit explicitement noté que la zone ATVB (zone agricole protégée par la trame verte et bleue) représente 30% de la surface agricole totale.

La délibération est approuvée par dix voix « pour » et deux abstentions

8-2-2019 Délibération : Instauration de Droit de Préemption urbain (DPU) pour les zones U et AU

Le DPU est attribué aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme. Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier, lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu, pour mener à bien les projets d'aménagement communaux, par exemple. Dans le PLU d'Azas, les zones U (U1, U2 et U2A) et AU (AU1 et AU0) concernées par ce DPU représentent un total de 34,99 ha.

La délibération est approuvée par onze voix « pour » et une abstention

8-3-2019 Délibération : Approbation du zonage d'assainissement collectif

À la suite de l'enquête publique, plusieurs modification et éclaircissements ont été apportés au zonage. Une habitation « en deuxième rideau » sur la route de Saint Sulpice, difficilement raccordable, a été exclue du zonage. Les riverains de la rue Saint-Martin auront la possibilité de se raccorder, sans que ce soit une obligation (afin de laisser la possibilité d'installations individuelles).

Il est rappelé que le zonage est un engagement pour la commune et pour les habitants qui en font partie : ils doivent être raccordés. Les habitants qui ne font pas partie du zonage ont le choix de se raccorder si le réseau passe à proximité.

La délibération est approuvée par onze voix « pour » et une abstention

La séance est levée à 21h59

Mme Christine ANTONSANTI	Mr Pierre-Marie DESGROLARD	Mr Jean-Louis GRANITI <i>Absent</i>	Mr Pierre-Franck CHEMACK	Mr Jean-François OLIVE
Mme Marie-Thérèse LACOURT	Mr Alexandre BELTRAMINI	Mr Yves ALVAREZ	Mme Marie- Thérèse WHEELER	Mr Jean-Baptiste LAURENT <i>Absent excusé</i>
Mr Claude CARLE <i>Absent</i>	Mr Evann CALVETE	Mr Jean-Marc DERY	Mr Frédéric JOUBERT	